

FICHE DE PREINSCRIPTION SEJOUR ETE 2025

Nom du responsable légal :

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Age :

Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐

Commune de résidence :

Courriel : (Écrire en lettre capitale)

Téléphone :

Autorisation Photo : oui ☐ non ☐

Si votre enfant présente un problème de santé, merci de fournir le document nécessaire à sa prise en charge pour un accueil dans les meilleures conditions. (PAI ou autre)

Clôture des Pré-inscriptions		Réponse	Cocher la case correspondante	
6/11 ans Elémentaire	30 mai 2025	A partir du 13 juin	ALLOS (04) DU 7 AU 12 JUILLET	
11/14 ans Collège			SAINT-TROPEZ (83) DU 15 AU 20 JUILLET	
15/17 ans Lycée			LISBONNE (Portugal) DU 21 AU 26 JUILLET	

Documents obligatoires à fournir pour la pré-inscription
Fiche remplie et signée
Dossier famille et enfant 2024/2025 à jour (ou disponible sur le Portail Famille)
Assurance extrascolaire 2024/2025
Test Anti panique (sauf pour le séjour de Lisbonne)
*Pour LISBONNE en plus des autres documents : Copie des cartes d'identité à jour (de l'enfant et du Responsable). Carte européenne d'assurance maladie. Autorisation de sortie du territoire.

Test Anti panique à passer en piscine (coût environ 2€). A conserver même si votre enfant n'est pas retenu, il est valable sur une durée indéterminée et nécessaire pour toutes activités aquatiques.

Dossier complet à nous renvoyer avant le 30 mai 2025 par courrier à l'adresse suivante :

SIVoM VAL DE BANQUIERE – Pôle Animation du Territoire – Service Séjours
21 Bd du 8 Mai 1945 06730 Saint André de la Roche.

Vous pouvez également déposer votre dossier au Pôle Animation du Territoire - 87 quai de la Banquière – 06730 Saint André de la Roche (8h00/12h00 – 13h00/17h00)

En cas d'annulation, d'absence au départ ou de départ prématuré, les conditions de facturation seront les suivantes :

Les deux premiers jours seront facturés :

- En cas d'annulation jusqu'à trois semaines avant le départ,
- Sur présentation d'un certificat médical, dans les 3 semaines précédant le séjour,
- En cas d'absence au départ, sur présentation d'un certificat médical fourni le jour même ou le lendemain.

Pour toute absence injustifiée, le prix total du séjour sera facturé.

*En cas de départ prématuré de l'enfant ou de l'adolescent du séjour ou mini séjour pour quelque raison que ce soit, **le SIVoM n'effectuera aucun remboursement**, les frais d'hébergement, de transport, d'activité étant déjà engagés auprès des prestataires.

Le responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de fonctionnement et confirme l'exactitude de tous les renseignements portés sur cette fiche spécifique.

Fait à Le.....

Signature du responsable légal de l'enfant :